

Relevé de décisions

Conseil communautaire du 21 mai 2012.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, Mme Florence QUINONERO, M. Sébastien LAINE, Monsieur Christian DOUCE -Mme Valérie DELVAL suppléant de M. Christian LASSALVY, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur François MOSSMANN suppléant de Madame Monique GIBERT

Procurations : M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER

Excusés : M. Gérard CABELLO, M. Jean-François RUIZ, Mme Catherine JOSIEN

Absents : Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES

Culture

Rapport 8.2 : Convention de partenariat à destination pédagogique - Entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, l'Université Montpellier 2 et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider les termes de la convention de partenariat à destination pédagogique entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, l'Université Montpellier 2 et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, laquelle prend effet à la date de sa signature et engageant les partenaires jusqu'au terme de l'année universitaire 2012 – 2013 avec un possible renouvellement en fonction du bilan de son fonctionnement, par tacite reconduction chaque année, pour la durée d'une année universitaire,
- d'autoriser le Président à signer la convention.

Monsieur Gérard CABELLO qui la séance.

Administration générale

Rapport I.1 : Composition de l'exécutif - Suppression du poste de 3ème membre du bureau

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de supprimer le poste de 3ème membre du bureau pour la durée du mandat restant à courir, et de réduire ainsi le nombre de membres à douze au lieu de treize,
- de valider la liste des membres telle que proposée ci-dessous :

Premier membre : Louis VILLARET
Deuxième membre : Jean-Marcel JOVER
Troisième membre : Jacques DONNADIEU
Quatrième membre : Gérard CABELLO
Cinquième membre : Claude CARCELLER
Sixième membre : Michel SAINTPIERRE
Septième membre : Philippe SALASC
Huitième membre : Eric PALOC
Neuvième membre : Jean-Pierre BERTOLINI
Dixième membre : Jean-François RUIZ
Onzième membre : Agnès CONSTANT
Douzième membre : Bernard DOUYSSSET

Rapport 1.2 : Désignations dans les organismes extérieurs - Remplacement des délégués représentant la communauté de communes

- de désigner, en remplacement de ces délégués dans les organismes extérieurs, les délégués suivants :

• SYDEL CŒUR D'HERAULT :

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention

- Délégué titulaire en remplacement de Mme Hélène BARRAL : Monsieur Philippe SALASC

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Délégué suppléant en remplacement de Monsieur François GASTAN : Madame Florence QUINONERO

- Délégué suppléant en remplacement de Monsieur Philippe SALASC : Monsieur Michel COUSTOL

• SYNDICAT CENTRE HERAULT :

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Délégué suppléant en remplacement de Monsieur François GASTAN : Madame Florence QUINONERO

• OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Délégué suppléant en remplacement de M. Jean-François CADILHAC : Monsieur Jean-Pierre VANLUGGENE

• SYNDICAT DU PIC SAINT LOUP :

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Délégué titulaire en remplacement de M. André SIDERIS : Monsieur René GOMEZ

• COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Le conseil communautaire a procédé à un vote à bulletin secret suite aux candidatures de Monsieur Philippe SALASC et Monsieur Bernard DOUYSSSET

Deux scrutateurs ont été désignés : Monsieur Jean-Pierre PECHIN et Monsieur Jacques DONNADIEU

Le quorum étant atteint avec 38 suffrages exprimés dont 27 voix pour Monsieur SALASC, 8 voix pour Monsieur DOUYSSSET, et 3 abstentions.

Le Conseil décide, à la majorité absolue d'élire :

- Délégué suppléant en remplacement de Mme Hélène BARRAL : Monsieur Philippe SALASC

• MISSION LOCALE DES JEUNES

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Délégué titulaire en remplacement de M. Jean-François CADILHAC : Monsieur Michel COUSTOL

Environnement

Rapport 3.1 : Site d'importance communautaire montagne de la Moure causse d'Aumelas FR 9101393

Elaboration du document d'objectifs NATURA 2000

- Convention de partenariat entre les communautés des communes incluses dans son périmètre

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés

- de valider le contenu de la convention jointe, conclue jusqu'au mois d'août 2014, et dont l'objectif vise à :

* soutenir la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dans le financement de l'élaboration du document d'objectifs, pour partager la gouvernance et l'autofinancement (voir tableau ci dessous),

Financeurs	Total sur 2 ans (€)	Total sur 1 an (€)	% de financements
Europe (FEADER)	60 000	30 000	40
MEDATT	60 000	30 000	40
Autofinancement opérateur	30 000	15 000	20
TOTAL	150 000	75 000	100

Budget prévisionnel de l'élaboration du DOCOB et plan de financement

* fixer le montant de participation de chaque collectivité grâce à une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants ainsi que sur la surface de zone d'étude du site Natura 2000 concernée par les EPCI (30% population, 70% superficie territoire) (voir tableau ci-dessous),

Communautés de communes	Clé de répartition (en%)	Total sur 2 ans (€)	Total sur 1 an (€)
CC Nord bassin de Thau	22,04	6612,95	3306,48
CA Montpellier	28,16	8448,88	4224,44
CC Vallée Hérault	49,79	14938,18	7469,09
TOTAL	100,00	30000,00	15000,00

Répartition prévisionnelle de la charge financière entre les trois collectivités

- d'autoriser le Président à signer la présente convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Etude de programmation urbaine - Convention avec la commune du Pouget

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour une durée d'un an entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Le Pouget pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude.

Rapport 4.2 : Gestion estivale 2012 - Site du pont du diable - Commune d'Aniane - Convention relative à la surveillance des baignades et des activités nautiques avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS)

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe de demander au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault la mise à disposition de sauveteurs aquatiques affectés au poste de secours du site du pont du Diable pour la saison 2012,

- de valider le projet de convention annexé au présent rapport, conclue pour l'année 2012, et pour la période du 01/07/2012 au 31/08/2012 de 11h à 19h, par le biais de laquelle la communauté de communes prend financièrement en charge l'ensemble des prestations fournies par le SDIS de l'Hérault, pour un montant estimé à 11 919.82€ TTC,

- d'autoriser M. le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 4.3 : Aire de débarquement publique pour la pratique du canoë-kayak et des disciplines associées au barrage de Belbezet - Signature d'une convention de mise à disposition et d'utilisation d'un terrain en vue de la pratique du canoë kayak et des disciplines associées, entre la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, le comité départemental de canoë-kayak et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le contenu de la convention jointe, conclue pour une durée de 3 ans à titre gratuit, qui prévoit que la communauté de communes se verra confier la garde de la parcelle, et sera chargée de son entretien,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

Rapport 4.4 : Extension du parc d'activités Domaine des Trois Fontaines -

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le projet d'extension du parc d'activités du Domaine des Trois Fontaines sur la commune du Pouget,
- de demander à Monsieur le Président d'engager les procédures administratives nécessaires à la réalisation de cette extension,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la viabilisation des terrains,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements pouvant être mobilisés pour cet investissement.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Décision modificative n°1 - Budget annexe ZAE Les Garrigues Aniane 2012

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de 465 160€ au sein de la section de fonctionnement et de 253 340€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2012 « ZAE Les Garrigues à Aniane », comme détaillée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67 – 673 « Charges exceptionnelles » (Dépenses) – DE		253 340,00€
042-71355 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		253 340,00€
70-7015 « Vente de terrains » (Recettes) – DE		211 820,00€
042-71355 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		211 820,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-3555 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		253 340,00€
040-3555 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		211 820,00€

16-1641 « Emprunts » (Recettes) – DE		41 520,00€
--------------------------------------	--	------------

Rapport 2.2 : Décision modificative n°1 - Budget principal 2012

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de 4 190 672€ de virements de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 932 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2012, comme détaillée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-618 « Divers » - ADM (dépenses)	78 000€	
011-6281 « Participations, cotisations » - COM (dépenses)		3 000€
011-60632 « Petit matériel » - SOM (dépenses)		30 000€
011-617 « Etudes » - ENV (dépenses)		40 000€
014-739111 « Attributions de compensation » - ADM (dépenses)	1 873 193€	
014-73921 « Attributions de compensation » - ADM (dépenses)		1 873 193€
014-739116 « Reversement FNGIR » - ADM (dépenses)	2 239 479€	
014-73923 « Reversement FNGIR » - ADM (dépenses)		2 239 479€
67-673 « Charges exceptionnelles » - ADM (dépenses)		5 000€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
1047-2031 « Maison de la Poterie » - OGS (dépenses)		1 000€
1047-2188 « Maison de la Poterie » - OGS (dépenses)		20 000€
1047-10222 « FCTVA » - OGS (recettes)		3 200€

1047-1641 « Emprunts » - OGS (recettes)		17 800€
1068-2031 « Travaux Maison de l'Economie » - DE (dépenses)		30 000€
1068-2313 « Travaux Maison de l'Economie » - DE (dépenses)		203 000€
1068-10222 « FCTVA » - DE (recettes)		36 000€
1068-1641 « Emprunts » - DE (recettes)		197 000€
4581-458127 « Investissement sous mandat St Guiraud » - AE (dépenses)		100 000€
4582-458227 « Investissement sous mandat St Guiraud » - AE (recettes)		100 000€
4581-458128 « Investissement sous mandat Aires Pouzols » - AE (dépenses)		78 000€
4582-458228 « Investissement sous mandat Aires Pouzols » - AE (recettes)		78 000€
4581-458130 « Investissement sous mandat St Bauzille de la Sylve » - AE (dépenses)		430 000€
4582-458230 « Investissement sous mandat St Bauzille de la Sylve » - AE (recettes)		430 000€
4581-458134 « Investissement sous mandat travaux bâtiment OTI » - AE (dépenses)		70 000€
4582-458234 « Investissement sous mandat travaux bâtiment OTI » - AE (recettes)		70 000€

Rapport 2.3 : Création du budget annexe extension du parc d'activités Domaine des Trois Fontaines au Pouget au 1er juin 2012 et assujettissement de ce budget annexe à la TVA - Création d'un budget annexe 2012

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la création d'un budget annexe pour l'extension du parc d'activités Domaine des Trois Fontaines au Pouget qui sera soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14,
- d'assujettir ce budget annexe à la TVA.

Développement économique

Rapport 5.1 : ZAC La Croix - Achat de la parcelle F39 en tant que réserve foncière

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir la parcelle F39 d'une superficie de 1300m² située sur la ZAC LA CROIX à Gignac et appartenant à Mme NOIRET, pour un montant de 15€ par m² soit un montant total de 19 500€,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.2 : ZAC La Croix - Achat de la parcelle F831 en tant que réserve foncière

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir la parcelle F831 d'une superficie de 1 252m² située sur la ZAC La CROIX, appartenant à M. et Mme BOUILLON, pour un montant de 15€ par m² soit un montant total de 18 780€,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.3 : ZAC La Croix - Achat de la parcelle F773

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir, conformément à l'avis de France Domaines, la parcelle F772 d'une superficie de 1 210m² appartenant à M. et Mme THULLIEZ, pour un montant total de 190 000 euros, comprenant 165 000 € d'indemnités principales et 25 000 d'indemnités de réemploi,
- de prendre en charge les frais de déménagement, après validation d'un des trois devis présentés par les conjoints Thulliez,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.4 : ZAC La Croix - Lancement d'une procédure de marché public de travaux

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément à l'article 33 du code des marchés publics, préalablement au choix des entreprises chargées des travaux d'aménagement de la première tranche de la ZAC La Croix à Gignac,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés après attribution des lots par la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.5 : Parc d'activités économiques La Tour, à Montarnaud - Commercialisation de lots

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot 17 d'une superficie d'environ 567 m² sur la base de 75 € HT/m² à l'entreprise Concept Etanchéité Isolation (M. MANEZ), soit un montant total de 42 525 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot 21 d'une superficie d'environ 877 m² sur la base de 75 € HT/m² à l'entreprise EXACT France (M. FORTIER), soit un montant total de 65 775 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot 32 d'une superficie d'environ 790 m² sur la base de 75 € HT/m² à l'entreprise CGDI (M. GUERARD), soit un montant total de 59 250 €.

Rapport 5.6 : Halle d'exposition de la Vallée de l'Hérault - Acquisition des parcelles Gras

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir les parcelles F 239,240 et 894 situées sur la commune de Gignac, et appartenant à Mme GRAS, sur la base de 8 €/m², soit un montant total de 24 000 €,
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, en particulier du Conseil Général de l'Hérault (contrat de territoire) et de l'Etat (DDR),

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.7 : Halle d'exposition de la Vallée de l'Hérault - Acquisition de la parcelle F 874

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir la parcelle F 874 d'une superficie de 785m² située sur la commune de Gignac, et appartenant à Mme Baljou, sur la base de 8 €/m², soit un montant total de 6 280 €,
- de signer une convention précaire d'exploitation qui lui permettra de cultiver son potager jusqu'à fin 2013, moyennant le paiement en 2013 d'une redevance de 50 €,
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, en particulier du Conseil Général de l'Hérault (contrat de territoire) et de l'Etat (DDR),
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Culture

Rapport 8.1 : Convention annuelle d'objectifs pour l'organisation et la promotion d'évènements culturels en Vallée de l'Hérault - Entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et l'Association Les Nuits de Gignac

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De valider les termes de la convention annuelle d'objectifs, qui précise le soutien financier d'un montant de 45 000 euros apporté par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'Association Les Nuits de Gignac au titre de l'exercice 2012 pour son fonctionnement, et l'organisation du festival "Les Nuits Couleurs" ainsi que les modalités d'évaluation des actions de l'association Les Nuits de Gignac,
- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs qui prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2012.


Tourisme

Rapport additionnel : Gestion du site du pont du Diable - Vente de matériel de parking

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de vendre le présent matériel à la mairie de St-Guilhem-le-Désert au prix de 5 000€ TTC,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 21 mai 2012 comporte 8 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 24 mai 2012 et le 24 juillet 2012

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.

